



SNPS Info

28 avril 2014

PÉCULE DE VACANCES : DERNIÈRES NOUVELLES

Le représentant du Ministre de l'Intérieur nous a confirmé que l'Etat allait procéder au paiement des sommes dues dans ce dossier.

Sauf problème de dernière minute, l'Etat fédéral versera aux zones de police le montant des arriérés au mois de mai.

Les paiements individuels auront lieu dans le courant du mois de juin.

Pour rappel et en résumé,

- Pour les agents de police : pas de régularisation (ils ont perçu 92 % dès 2009)
- Les membres du cadre de base percevront, pour l'année 2009, la différence entre 65% et 92%.
- Les membres des cadres moyen et officiers percevront la différence entre les 65% et 92% pour les années 2009 et 2010 (via deux versements distincts).

Jérôme Aoust
Secrétaire national